

INFORMATIONS GÉNÉRALES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit	BRED ASSURANCE VIE , distribué par la BRED Banque Populaire.
Initiateur du produit	PREPAR-VIE – Groupe BRED Banque Populaire, entreprise régie par le Code des assurances. Immeuble Le Village 1, Quartier Valmy, 33 Place Ronde, CS 90241, 92800 Puteaux. Site web : www.prepar-vie.fr Appelez le +33 1 41 25 41 25 pour de plus amples informations. L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) est en charge du contrôle de PREPAR-VIE en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés.
Date de production du document	8 septembre 2025

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

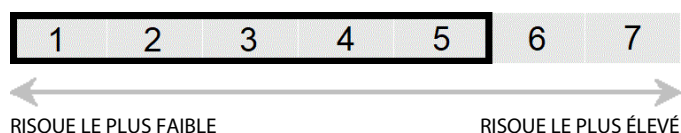
Type	Contrat d'assurance groupe sur la vie à adhésion facultative à capital variable, multisupports, à versements libres, de type capital différé avec contre assurance décès ou de type vie entière à durée viagère selon votre choix. Il est régi par le Code des assurances et soumis à la Loi française.
Durée de vie du produit	8 ans au minimum ou illimitée, selon la durée d'adhésion choisie. Vous pouvez mettre un terme à votre contrat de manière anticipée en exerçant votre droit au rachat. Sauf cas prévus par l'article R.113-14 du Code des assurances, l'assureur ne peut résilier votre contrat avant le terme.
Objectifs	Il permet de se constituer et/ou valoriser un capital, de préparer sa retraite ou de transmettre un capital et d'accéder à des supports et/ou mandats d'arbitrage, en fonction de votre profil d'investisseur et de risque : - Gestion libre : choix entre le Fonds EURO, offrant une garantie en capital au moins égale aux sommes investies avant déduction des frais de gestion sur encours, et/ou des Unités de Compte, éligibles à votre contrat, n'offrant pas de garantie en capital. - Support Fonds Croissance PREPAR Avenir II : les montants investis sont garantis à la date d'échéance en cas de vie selon le niveau choisi (80 %, 90 % ou 100 %). - Gestion déléguée pilotée par PROMEPAR AM : choix d'un ou plusieurs mandats d'arbitrage parmi ceux proposés : Mandat Profil Prudent (investi à 60 % sur le Fonds EURO et 40 % sur une sélection d'Unités de Compte), et/ou Mandat Profil Equilibre (investi à 50 % sur le Fonds EURO et 50 % sur une sélection d'Unités de Compte) et/ou Mandat Profil Dynamique (investi à 20 % sur le Fonds EURO et 80 % sur une sélection d'Unités de Compte) et/ou Mandat Profil Offensif (investi en totalité sur une sélection d'Unités de Compte). La proportion Fonds EURO/UC est maintenue tant que le mandat d'arbitrage choisi existe, grâce à des arbitrages semestriels, automatiques et gratuits. Le rendement du produit est notamment fonction de l'évolution des marchés financiers et est sujet à des fluctuations à la hausse ou à la baisse. La valorisation de votre investissement (valeur de rachat) sera fonction de la valeur liquidative de chacune des Unités de Compte investies, du support PREPAR Avenir II, et du rendement du Fonds EURO. Cette valeur ne sera définitivement fixée qu'au moment du dénouement partiel ou total du contrat.

Les Documents d'Informations Clés relatifs aux supports ou options d'investissement choisis sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.prepar-vie.fr/priips-BRED/>

Investisseurs de détail visés	Ce contrat s'adresse à des personnes physiques, résidentes fiscales en France (exception : les nationaux français expatriés temporaires peuvent adhérer au contrat sous réserve de l'accord de l'assureur). Le type d'investisseurs dépendra du (des) option(s) d'investissement sous-jacente(s), des supports d'investissements qui la (les) compose(ent) et des pourcentages investis sur chaque mandat d'arbitrage et/ou support.
Prestations d'assurances	Le contrat comprend deux garanties principales indissociables : - en cas de vie, le versement d'un capital au terme du contrat ou en cas de rachat ou la mise en place d'une rente viagère avec ou sans réversion ; - en cas de décès, le versement du capital décès selon la demande de chacun, en une seule fois ou sous forme d'une rente viagère, individuelle ou réversible à 60 % ou 100 % au profit d'un bénéficiaire librement désigné, selon les dispositions contractuelles. Garantie plancher en cas de décès pour toute adhésion avant l'âge de 70 ans. Son coût, de 0,07 % l'an, est assis sur les provisions mathématiques globales du contrat. Cette garantie joue si l'Assuré n'a pas dépassé 85 ans au jour du décès, et est égale à la différence positive entre les cotisations versées avant le 70ème anniversaire de l'Assuré, et non rachetées d'une part ; le capital décès, multiplié par le rapport entre les cotisations versées avant 70 ans et le total versé quel que soit l'âge, d'autre part. Cette garantie est plafonnée à 300 000 euros pour un même assuré, tous contrats PREPAR-VIE confondus proposant cette garantie. Le montant des prestations versées sera fonction de vos versements sur ce produit et de la valorisation des supports/mandats d'investissement choisis. Cf section "Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?".

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. La fourchette indiquée ci-contre représente l'éventail des indicateurs de risque de l'ensemble des supports d'investissement éligibles. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit minimum : 8 ans.

Nous avons classé ce produit entre les classes de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse et 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent entre un niveau très faible et un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à payer en soit affectée.

L'indicateur de risque prend en compte le risque de défaut de l'assureur.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement. Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section "Que se passe-t-il si PREPAR-VIE n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?"). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

La performance globale de votre contrat dépendra des performances et des frais des supports et options sous-jacentes choisis, dont vous trouverez le détail dans leurs Documents d'Informations Clés. La législation fiscale de votre état d'origine peut avoir des conséquences sur les paiements réels.

QUE SE PASSE-T-IL SI PREPAR-VIE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Vous êtes susceptible de subir une perte financière en cas de défaillance de l'assureur. Si PREPAR-VIE ne pouvait plus faire face à ses engagements et devait faire l'objet d'une liquidation, le Fonds de garantie des assurés contre la défaillance de sociétés d'assurance de personnes pourrait jouer en votre faveur. Il indemnise dans les conditions et modalités définies à l'article R.423-7 du Code des assurances, jusqu'à concurrence de 70 000 euros par assuré ou bénéficiaire pour tous les contrats conclus auprès de PREPAR-VIE. La perte que vous pouvez subir en cas de défaillance de l'assureur est égale aux sommes supérieures à 70 000 euros, sans limitation de montant, dont vous êtes créancier.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Ces coûts incluent les coûts du produit et les coûts supportés par les supports d'investissement.

Les données ci-dessous présentent la fourchette des coûts sur l'ensemble des supports d'investissement présents au produit.

Nous vous invitons à vous référer aux Documents d'Informations Clés des supports d'investissement du produit pour avoir plus de précisions. Vous pouvez les trouver à l'adresse indiquée dans la section "En quoi consiste ce produit". Ces documents présentent les coûts supportés par le support d'investissement mais pas ceux relatifs au produit **BRED ASSURANCE VIE**, distribué par la BRED Banque Populaire.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

INVESTISSEMENT DE 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 ans
COÛTS TOTAUX (EUROS)	de 286 EUR à 1 431 EUR	de 1 378 EUR à 6 889 EUR
INCIDENCE DES COÛTS ANNUELS*	de 2,86 % à 14,31 %	de 1,21 % à 4,41 %

*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période de détention recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

COÛTS PONCTUELS À L'ENTRÉE OU À LA SORTIE		Si vous sortez après 8 ans
COÛTS D'ENTRÉE	De 0,26 % à 1,52 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans les investissements réalisés sur ce produit.	De 0,26 % à 1,52 %
COÛTS DE SORTIE	De 0,00 % à 0,14 % en coûts de sortie pour les investissements réalisés sur ce produit.	De 0,00 % à 0,14 %
COÛTS RÉCURRENTS (PRÉLEVÉS CHAQUE ANNÉE)		
FRAIS DE GESTION ET AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS ET D'EXPLOITATION	De 0,82 % à 3,18 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière et dépend de chaque option d'investissement sous-jacente.	De 0,82 % à 3,18 %
COÛTS DE TRANSACTION	De 0,00 % à 0,78 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	De 0,00 % à 0,78 %
COÛTS ACCESSOIRES PRÉLEVÉS SOUS CERTAINES CONDITIONS		
COMMISSIONS LIÉES AUX RÉSULTATS ET COMMISSIONS D'INTÉRESSEMENT	Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années pour chaque option d'investissement sous-jacente.	De 0,00 % à 0,63 %

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention minimale : 8 ans. La durée recommandée du produit dépend notamment de votre situation patrimoniale, de votre attitude vis-à-vis du risque, du régime fiscal en vigueur, et des caractéristiques du produit choisi.

Le contrat prévoit une faculté de rachat, à l'expiration du délai de renonciation.

En cas de rachat du contrat avant l'échéance de supports Unités de Compte offrant une garantie à l'échéance, ou avant l'horizon de placement choisi pour le support PREPAR Avenir II, vous prenez un risque en capital non mesurable. Des commissions de rachat liées à la vente des investissements sous-jacents sont applicables. Elles ont une incidence sur les coûts totaux. Cf section - tableau "Coûts au fil du temps".

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Contactez votre conseiller avant d'adresser toute réclamation concernant votre produit à : PREPAR-VIE, service Relations Clientèle, Immeuble Le Village 1, Quartier Valmy, 33 Place Ronde, CS 90241, 92800 Puteaux.

Si votre désaccord persiste après la réponse donnée, ou sans réponse à l'issue d'un délai de deux mois après l'envoi de votre réclamation écrite, vous pouvez saisir le Médiateur de l'Assurance par voie électronique : mediation-assurance.org ou par voie postale à : La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Ce Document d'Informations Clés est mis à jour et publié régulièrement sur <https://www.prepar-vie.fr/priips-BRED>. Il est complété de la notice d'information du contrat (remise sur la base d'une obligation légale) et à votre demande des documents d'informations spécifiques aux options de gestion et/ou supports choisis et/ou éligibles au contrat, régulièrement mis à jour.